

## Bayrou, Royal, Sarkozy

# Ils veulent changer la télé

Le rôle des médias est devenu un thème majeur de la campagne. Trois des candidats à l'Élysée déclinent pour L'Express leurs propositions pour l'audiovisuel

● ÉRIC MANDONNET ET RENAUD REVEL

**P**lus antimédias que moi, tu meurs ! Tirant les leçons des élections présidentielles de 1995 et de 2002, ainsi que du référendum sur la Constitution européenne de 2006, tous les candidats ont adopté une posture identique : puisque le camp soutenu par les médias finit toujours par perdre, autant en devenir l'ennemi. Il n'était pas évident pour Nicolas Sarkozy, dont les relations avec les patrons de presse sont de notoriété publique, d'adopter ce discours. Qu'à cela ne tienne : à la fin de l'année dernière, il a répété partout qu'il avait « la quasi-totalité » des médias contre lui. François Bayrou a bâti toute sa première partie de campagne sur son opposition à

TF 1 – et voilà qu'il menace de ne pas participer à l'émission politique de la chaîne, accusée de collusion avec le candidat de l'UMP (*voir l'entretien avec Patrick Le Lay, page 78*). Ségolène Royal a trouvé l'origine de son recul dans les sondages : « les médias amis du pouvoir », qu'elle dénonce désormais à chaque meeting.

Parler aujourd'hui est une chose, agir demain en est une autre. Lorsque l'un(e) d'eux deviendra président de la république, quelle politique adoptera-t-il (elle) sur ce terrain si sensible des rapports entre l'État et la presse, en l'occurrence la télévision ? François Bayrou, Ségolène Royal et Nicolas Sarkozy ont répondu aux questions de L'Express. ●

***Considérez-vous comme anormal que des groupes industriels dont l'activité dépend pour partie de commandes de l'Etat soient à la tête de grands médias ? Faut-il modifier la loi ?***

► **François Bayrou :** J'ai été le premier à dénoncer l'intimité qui existe entre les grands médias, certains groupes industriels et l'Etat. En démocratie, ces rapports ne sont pas sains dès lors que l'Etat est un client privilégié de ces groupes, qui possèdent par ailleurs les chaînes de télévision dont l'Etat a besoin. La transparence et l'indépendance doivent être absolues sur ces sujets. Je propose que la loi assure une stricte séparation entre des intérêts dont on voit bien, et tous les jours, à quel point ils sont contraires aux principes de pluralisme et d'égalité de traitement.

► **Ségolène Royal :** Les grands médias privés sont souvent partiellement contrôlés par des groupes industriels, dont l'activité dépend pour partie de commandes de l'Etat, ce qui n'est pas souhaitable. S'ajoute un phénomène de concentration dans l'audiovisuel.

La loi du 1<sup>er</sup> août 2000 sur le passage de l'analogique au numérique hertzien conciliait deux objectifs : inciter ces groupes historiques (TF 1, M 6, Canal +) à adhérer à la télévision numérique terrestre et profiter de l'augmentation du nombre de fréquences pour favoriser le pluralisme. Mais, depuis 2002, la majorité actuelle a mis à mal ce projet, en renforçant la concentration. Le projet de loi sur la télévision du futur propose, au moment de l'extinction de l'analogique en 2011, non seulement une prolongation des autorisations des chaînes phares des groupes historiques jusqu'à 2022, mais aussi l'attribution d'une chaîne bonus (au bénéfice de TF 1, Canal + et M 6). A contrario, rien n'est prévu pour le service public. Ce n'est pas acceptable. Dans ce contexte, mon objectif sera de faire émerger un nouveau dispositif

de contrôle, qui pourrait s'appuyer sur la définition d'un seuil d'audience, à déterminer, à ne pas dépasser pour un groupe audiovisuel, sans interdire pour autant le développement de groupes français multimédias puissants.

► **Nicolas Sarkozy :** La France est un pays démocratique qui s'est doté d'un nombre important d'instances de contrôle. Le CSA exerce une surveillance étroite sur l'indépendance des chaînes de télévision. Quant aux commandes publiques, elles sont, elles aussi, contrôlées. Par ailleurs, notre industrie des médias, assez fragile, est menacée par les évolutions considérables que sont la révolution numérique et la mondialisation. Elle a besoin d'avoir des groupes solides qui la structurent et la renforcent. C'est pourquoi l'équilibre doit viser en permanence à conforter le développement des groupes français, tout en préservant le pluralisme et l'indépendance du secteur. La situation actuelle, satisfaisante dans ses grandes lignes, n'exclut pas des adaptations. ● ●●

●●● **Etes-vous favorable à une augmentation de la redevance télé et à une réforme du financement des chaînes publiques ?**

► **F. B. :** Il est vrai que le montant de la redevance est plus faible en France que dans les autres pays qui nous entourent, comme l'Allemagne ou la Grande-Bretagne. Pour autant, j'estime que l'état de nos finances publiques, et en particulier de la dette, d'une part, le poids des prélèvements obligatoires, de l'autre, nous interdisent toute évolution à court terme des impôts et des taxes. Dans ce contexte, tant que nous n'aurons pas retrouvé de marges de manœuvre budgétaires suffisantes, une augmentation de la redevance ne me paraît pas souhaitable. La priorité, en matière de financement des chaînes publiques, c'est de leur offrir une perspective financière pluriannuelle, indispensable à leurs projets d'investissement.

► **S. R. :** Aujourd'hui, malgré les efforts consentis par France Télévisions pour rehausser la qualité de nombreuses émissions, le service public n'est pas un contrepond satisfaisant aux chaînes commerciales. Je veux donner au service public audiovisuel la capacité de se différencier des chaînes commerciales. Cela suppose d'oser la création audiovisuelle, de participer pleinement au chantier de la connaissance et d'investir sur des programmes patrimoniaux. Le service public doit aussi résolument s'adapter aux évolutions des techniques. Pour financer ce développement, je n'envisage pas d'augmenter la redevance. Je pense, en revanche, qu'une taxation des recettes publicitaires des chaînes privées devra être envisagée.

► **N. S. :** Augmenter la redevance, sûrement pas. Il y a trop de prélèvements obligatoires dans notre pays, et la redevance est une forme de prélèvement obligatoire. Je n'augmenterai pas les impôts. En même temps, on ne peut pas être exigeant à l'égard de l'audiovisuel public et le laisser dans un état chronique de sous-financement. Je préfère qu'il y ait un peu plus de publicité sur les chaînes publiques plutôt que ces chaînes n'aient pas assez de moyens pour financer beaucoup de programmes de qualité. ●



“ Il faut envisager de taxer les recettes publicitaires des chaînes privées ”

Ségolène Royal.

**Etes-vous partisan d'une fusion du CSA et de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) en une seule instance de régulation de l'audiovisuel ?**

► **F. B. :** La fusion d'organismes de ce type se réalise toujours au détriment de la régulation, ce qui n'est pas acceptable. Je suis donc très réservé sur cette fusion. J'accepte l'idée qu'il faille redéfinir les frontières de l'une et de l'autre, compte tenu du développement très rapide des techniques. Mais une chose est d'organiser la concurrence des télécommunications, une autre est de garantir la qualité des contenus, leur pluralisme et leur diversité. En tout état de cause, nous avons besoin de deux organes de régulation forts et indépendants.

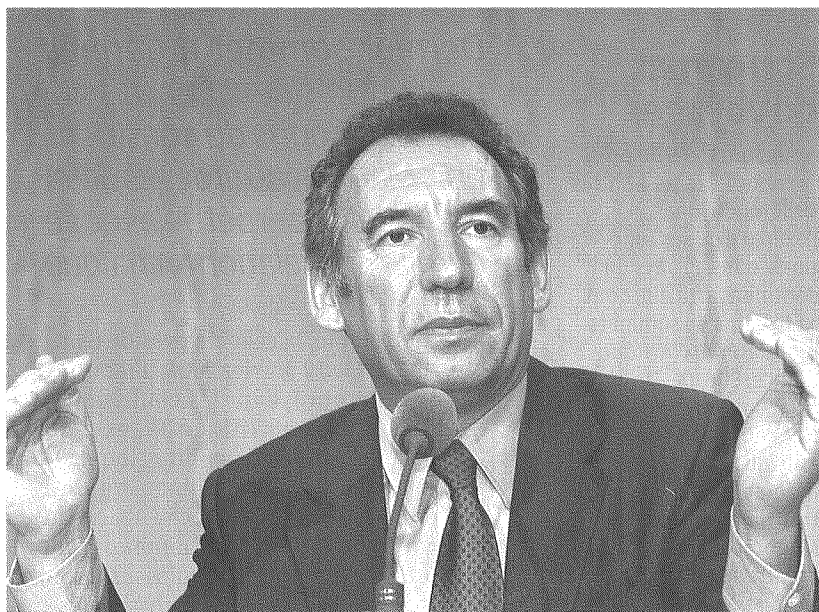
► **S. R. :** Il faut renforcer la coopération entre le CSA et l'Arcep sur la gestion du spectre des fréquences, mais,

pour les autres missions, les problèmes de régulation sont différentes. Je souhaite pour ma part renforcer le rôle du CSA en matière de régulation des contenus.

► **N. S. :** Le CSA a pour mission de réguler le secteur de l'audiovisuel, notamment le contenu des programmes, alors que l'Arcep régule le secteur des télécoms, c'est-à-dire les réseaux. Si la question est posée, c'est que la convergence numérique conduit les deux instances à traiter d'un nombre croissant de sujets d'intérêt commun. Faut-il aller au-delà de coopérations informelles et fusionner ces deux organismes ? Je ne crois pas que ce soit nécessaire à court terme. ●

“*Nous devons garantir la qualité des contenus, leur pluralisme et leur diversité*”

François Bayrou.



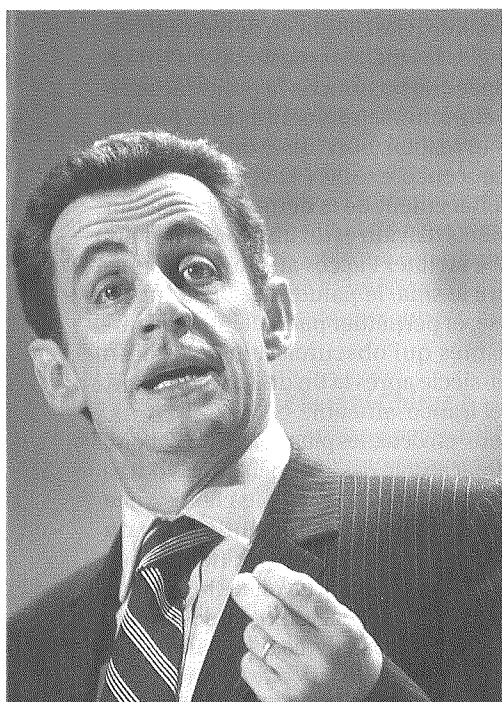
**TV 5, France 24, RFI... quelles sont vos orientations en matière d'audiovisuel extérieur ?**

► **F. B.** : L'action audiovisuelle extérieure est assurée par plusieurs structures, qui ont tendance à s'empiler avec les années. Je regrette cet éclatement institutionnel, cette dispersion des moyens et l'absence totale de pilotage de ces structures. Il faut remettre un peu d'ordre dans tout cela.

► **S. R.** : La situation actuelle est mauvaise. Certes, avec 300 millions d'euros de dotations en 2007, l'effort public français consacré à l'audiovisuel extérieur se rapproche des exemples allemand ou britannique, mais notre politique souffre de maux bien connus : changements fréquents de stratégie,

absence d'instance de pilotage, pluralité d'outils... La création précipitée de France 24 n'a fait qu'accroître la confusion, d'autant que le gouvernement a imposé un attelage improbable, qui fait qu'une chaîne presque entièrement financée par l'Etat est aussi « chapeauté » par TF 1. Il convient donc de mettre de l'ordre et de fixer un cap. Je propose de procéder, dans les six mois qui suivront l'élection, à un audit de France 24 pour examiner les possibilités de rationalisation du dispositif d'ensemble (faisabilité d'une fusion France 24-RFI, dont le principe est pertinent, recherche de la meilleure complémentarité avec TV 5...).

► **N. S.** : Je pense que TV 5, France 24, Euronews et RFI possèdent des complémentarités remarquables. Elles sont des atouts précieux dans des zones très différentes. Il faut qu'elles travaillent ensemble, de manière coordonnée, afin d'avoir une véritable ambition pour notre audiovisuel extérieur. ●



“*Augmenter la redevance, sûrement pas. Je n'augmenterai pas les impôts*”

Nicolas Sarkozy.